



**COMPTE-RENDU DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Du Vendredi 21 octobre 2022 – 18 H 00  
Salle Marcel Baudry,  
08 rue Maréchal Joffre - 44510 LE POULIGUEN

**Étaient présents :** M. Guy CADORET, Responsable de la section artistique  
Mme Chantal GOUMAS, Trésorière,  
MM. M. Hubert FAIVRE-PIERRET, membre du bureau chargé de la section juridique et  
Philippe BURGADE, membre du bureau,  
MMmes Chantal CAILLARD, Chantal GUILLERMET et Claude OLIVAUX,  
MM. René DASSONVILLE, Christian LELGOUARCH, Bernard OLLIVAUD  
et René RAIMBAU, Membres Artistes,  
MMmes Claire BURGADE, Mary-Thérèse GUÉDOUX, Yveline PARISOT, Membres  
bénévoles.

**Assistaient :** MMmes OLLIVAUD et RAIMBAU et MM. CAILLARD et Bernard OLIVAUX,  
Accompagnateurs

**Étaient excusés :** M. Pierre-André QUÉMARD, Président,  
MM. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen et Patrick GUÉGUEN, Adjoint au Maire  
du Pouliguen pour la Vie culturelle et artistique, multimédias (pour cause de Conseil Municipal)  
Mme Sylvie FRASLIN, Présidente de l'O.M.C.L. (Office Municipal de la Culture et des Loisirs)  
Mme Jacqueline QUÉMARD, Secrétaire,  
MMmes Hélène MAYOL, Linda RICOLLEAU (Pouvoir à Mme Chantal GOUMAS),  
Marie-Claude ROYER (Pouvoir à Mme Chantal GOUMAS) et Magali SIMONNET,  
MM. François LESTÉ, Daniel MEZZALIRA, Nicolas MEZZALIRA, Membres Artistes,  
Mme Maïté DASSONVILLE, Véronique NICOLAS-OLLIVIER, Accompagnatrices,  
Geneviève HASPOT, Membre Sympathisante,

**Étaient absents :** MMmes Cécile BAPST, Nadia CHARPENTIER, Françoise COURTEILLE, Patricia  
DALAUNAY, Moniq HAGGAI CHEVALIER, Nicole HEURTAUX, Fanny CUNIN-  
JOLIVEL, Antoinette LEGOFF, Pascale LEMONNIER, Geneviève LEROY,  
Marie PFISTER, Corinne RABEAU, Chantal ROUSSILLE et Françoise VANTHIELT,  
Membres Artistes,  
MM. Jean-Pierre GAUFFRE, Bruno GROSSE et Jean GENER, Membres Artistes  
MMmes Chantal FÉRÉAL, Membre Sympathisante.

**Rappel de l'ordre du jour**

- Approbation du rapport moral 2022
- Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022
- Affectation du résultat
- Adaptation de l'exercice comptable
- Vote du budget prévisionnel 2023
- Fixation du montant de la cotisation 2023
- Programme des manifestations 2023
- Élection de responsables de section
  - Information, multimédia
  - Jeunesse
  - Communication
- Questions diverses

**La séance a débuté à 18 H 10**

Sont désignés : Président de séance, M. Guy CADORET, en l'absence du Président, empêché,  
Secrétaire, Mme Chantal GOUMAS

**Rapport moral** - Présenté par M. Guy CADORET, Président de séance,

Le Président lit le rapport moral que chacun a reçu avec son invitation à la présente Assemblée Générale et dit qu'il sera joint à ce compte-rendu de séance.

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée Générale, à l'unanimité.

**Rapport financier** – Présenté par Mme Chantal GOUMAS, Trésorière,

La Trésorière lit le rapport financier que chacun a reçu avec son invitation à la présente Assemblée Générale et dit qu'il sera joint à ce compte-rendu de séance. Puis elle présente les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Les comptes sont conformes aux relevés bancaires. L'excédent cumulé de l'exercice est de **1 134,64 €**. Il sera utile pour la biennale de dimanche prochain et pour la réalisation du programme 2023.

Il est précisé que "le fonds de caisse" n'est pas remis à la banque d'une manifestation sur l'autre. Son montant est de 125,20 € au 30 septembre 2022.

Chacun peut consulter les livres de comptes sur place ou à la demande.

Le rapport financier et les comptes 2021/2022 sont approuvés par l'Assemblée Générale, à l'unanimité.

**Affectation du résultat** – Présentée par Mme Chantal GOUMAS

Il est proposé que le solde créditeur cumulé soit reporté en section de fonctionnement du budget prévisionnel.

L'Assemblée générale approuve cette affectation, à l'unanimité.

**Adaptation de l'exercice comptable** – Présenté par Mme Chantal GOUMAS

Actuellement l'exercice comptable de l'association s'étale du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante. Il est proposé de l'adapter pour le faire coïncider avec l'année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

L'Assemblée générale approuve cette adaptation, à l'unanimité.

Pour donner suite à ce vote, il sera nécessaire de se réunir en assemblée générale en janvier prochain pour clore l'exercice 2022 au 31 décembre. Il est proposé que cette réunion est lieu le jour de la galette des rois, le dimanche 15 janvier 2023.

L'Assemblée générale approuve cette affectation, à l'unanimité.

**Budget prévisionnel** – Présenté par Mme Chantal GOUMAS

Le budget prévisionnel pour l'année 2023, présenté en détail, est équilibré en section de fonctionnement à 2 500,00 €. Il ne comporte pas de section d'investissement.

Philippe BURGADE précise qu'à présent les municipalités ont l'obligation d'assurer la sécurité des biens et des personnes lors des manifestations. En conséquence, les associations doivent s'assurer les services de S.I.A.P. (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) lors de leurs animations. Pour alléger le coût, la commune a proposé une formation "d'équipier" que Pierre-André et Philippe ont suivie. Ainsi nous pourrions solliciter le service d'un seul SIAP pour la salle André Ravache, au lieu de deux. Merci à eux. Il est précisé que cette obligation ne s'applique pas à la salle Marcel Baudry.

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023, à l'unanimité.

**Cotisation annuelle** - Présentée par M. Guy CADORET

L'assemblée générale de l'an dernier a voté une augmentation de 2 €. Ainsi la cotisation annuelle est passée à 14 €. Il est proposé de la laisser à l'identique pour 2023.

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2023, à l'unanimité.

**Programme des manifestations 2023** - Présenté par M. Guy CADORET

Chacun a reçu le programme détaillé avec son invitation à la présente Assemblée Générale.

Ce programme ne concerne que l'année 2023. Or, à la fin de 2022, il y a le Marché de Noël au Pouliguen. Il se déroulera les samedi 10 et dimanche 11 décembre près du bassin.

Il est précisé que :

- nous pouvons demander un chalet pour P.C.A. ou s'entendre avec d'autres associations pour réserver quelques créneaux dans leurs chalets
- les œuvres présentées seront
  - o en lien direct avec l'esprit des Fêtes de Noël ou de fin d'année
  - o sans rapport avec les produits proposés dans les commerces du Pouliguen
  - o conformes à la réglementation en vigueur

Après discussion, il est convenu qu'il sera transmis un bulletin à chaque adhérent et que nous pourrons en reparler dimanche prochain, lors des Poulig'Arts.

L'Assemblée générale accepte, à l'unanimité, ces propositions.

**Élections de responsables de section** – Présentée par M. Guy CADORET

L'association n'a pas de responsable pour les sections : "Information, multimédia", "Jeunesse" et "Communication".

Il demande s'il y a des candidats pour entrer dans le bureau.

Après échanges, l'Assemblée constate qu'il n'y a aucun candidat à ces postes.

### **Questions diverses**

Radiations d'office : comme précédemment, il est proposé de radier d'office les adhérents qui n'ont pas payé leur cotisation pendant trois ans. Actuellement ils sont cinq.

L'Assemblée générale accepte, à l'unanimité, cette proposition de radiations.

Déplacements :

Il y a quelques années nous avons contacté les communes de Chartres et de de Limoges qui ont les mêmes associations que la nôtre, à l'origine (depuis nous avons élargi notre accueil). À l'époque, il a été envisagé de se déplacer vers ces structures. Mais c'est resté à l'état de projet.

Cette année, pour commencer, il est proposé de se déplacer dans la Presqu'île guérandaise voire le territoire de Cap Atlantique (Batz sur Mer, Le Croisic, Guérande, Saint-Lyphard ...)

Pour ces déplacements la question porte sur le transport : est-ce que chacun se débrouille, est-ce qu'on fait du covoiturage ou allons-nous jusqu'à louer un bus ?

Il est suggéré que chacun y pense, en parle, dimanche prochain et que l'on revienne sur le sujet lors de la prochaine assemblée générale en janvier 2023.

Autres questions :

Bernard OLLIVAUD demande s'il est possible d'envisager de faire les manifestations sur deux jours. Il lui est répondu que cela a déjà été fait, il y a longtemps, mais la question peut très bien revenir à l'ordre du jour. Donc nous allons, dans un premier temps, demander à la mairie s'il est possible de disposer de la salle André Ravache sur 2 jours et dans quelles conditions. Puis dans un second, nous pourrons soumettre le sujet au vote de l'assemblée générale de janvier prochain.

À propos de rencontres, Philippe BURGADE informe que, lors des 9<sup>è</sup> Rencontres le 16 avril 2023, il installera la maquette du Pouliguen (sur laquelle il travaille à Christian LELGOUARCH et présentée lors de cette assemblée), dans l'entrée de la salle André Ravache. Il donnera toutes explications de ce vecteur de discussion avec les Artistes dont les œuvres viendront compléter l'ensemble. Il a demandé à des associations pouliguenaises de participer à ce projet ainsi qu'au Conseil Municipal des Jeunes. Il précise que certains Artistes ont déjà dédié des œuvres à ce Projet Coopératif Artistique et que d'autres travaillent à son évolution.

Mini salon littéraire :

Il a été envisagé, dans le cadre de nos Rencontres, de créer un Mini salon littéraire pour les auteurs qui écrivent sur Le Pouliguen (ou qui en parle dans leurs livres) et/ou ceux qui habitent Le Pouliguen et écrivent sur tout autre chose. On peut d'ores-et-déjà en citer près d'une vingtaine.

Il conviendra, si l'idée est retenue, de trouver un nom à ce Salon. À chacun d'y penser, d'en parler ... Nous inscrirons la question à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Revenons sur les déplacements :

Bernard OLLIVAUD informe qu'il préside l'association "Escalos'arts" à Herbignac et dans ce cadre il pourrait envisager de recevoir les Artistes de P.C.A. dans la salle toute neuve d'Herbignac.

Il informe également qu'il existe une autre association "Créalouest" qui regroupe, par sections, les Artistes de Normandie, Bretagne, des Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine. Chacun peut s'y abonner selon ses souhaits. Cette association offre plusieurs filières : Créateurs, Organismes d'évènements et Boutique de créateurs.

René RAIMBAU, suggère également de contacter "La Maison de Tante Léonie" à Combray (Eure-et Loire) qui abrite le Musée Marcel Proust. À voir.

Accueils :

Dans un autre cadre il est demandé à Hubert FAIVRE-PIERRET, s'il accepterait d'amener au Pouliguen son exposition "À Vau l'eau" qu'il présente actuellement à la librairie "Le bateau livre" à Pénestin avec Jean-Pierre CHASSANG, photographe.

Il va en discuter avec le photographe et nous donnera sa réponse.

Après tous ces échanges sur les déplacements et les accueils, alors qu'il est envisagé d'accueillir des associations lors de nos prochaines manifestations, il propose de retenir, en priorité, les associations du Pouliguen et les associations des membres de P.C.A.

L'Assemblée générale accepte, à l'unanimité, cette proposition d'accueil.

Récapitulatif des questions à soumettre à l'assemblée générale du 15 janvier 2023 :

- adaptation de l'exercice comptable
- déplacements
- mini salon littéraire
- manifestations sur deux jours
- accueil d'associations

Le président remercie Chacun pour sa présence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est close à 18 H 58.

Au Pouliguen, le 22 octobre 2022

Le Président de séance, Guy CADORET,

La Secrétaire, Chantal GOUMAS,